

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangera et consorts au nom des groupes Socialiste, PLR, Les Verts, Vert'libéral, PDC – Vaud libre et EàG -

### Quelles garanties pour l'information de demain

#### **Rappel**

*Alors que la campagne concernant l'initiative « No Billag » qui n'a d'autre but qu'une « Berlusconisation » ou « Blochérisation » de nos médias fait rage, une autre menace vient de fondre sur la diversité, l'indépendance et la qualité des médias : la restructuration de l'ATS.*

*En effet, lundi 8 janvier l'entreprise SDA/ATS lançait ce qui est une véritable bombe dans le paysage médiatique déjà fort agité : l'annonce d'une restructuration massive de sa propre société. Mais elle s'abstient de donner trop de détails. Par exemple, les 35 à 40 postes sont-ils tous des postes de journalistes ? Ou y-a-t-il d'autres professions qui sont touchées ? Dans quelles proportions ? Comment se feront les arbitrages ? Comment les antennes locales sont-elles touchées ou non ? Comment les dirigeants espèrent-ils maintenir la qualité de l'information qui a fait jusqu'alors la réputation de l'agence ?*

*Dans son édition du mardi 9 janvier, un reportage du 19h30 définit entre autres l'ATS comme un « pourvoyeur de contenu rigoureusement vérifié ». A l'heure des « fake news » nous savons toutes et tous la valeur de ce type d'information. Et c'est loin d'être anodin que Darius Rochebin en parle ainsi : « On touche à un socle de l'information dont tous les journaux ont besoin. »*

*Cette situation vivement préoccupante nous amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- *Comment le Conseil d'état juge-t-il l'évolution de la situation des médias en Suisse romande en général, dans notre canton en particulier ?*
- *Le Conseil d'état partage-t-il notre vive préoccupation quant à la menace qui pèse sur l'indépendance et la diversité des médias romands et vaudois ?*
- *La restructuration annoncée de l'ATS fait état de la suppression de 35 à 40 postes sur 180. Il semble que les postes touchés soient uniquement ceux de journalistes. Et aucune répartition entre régions n'a été mentionnée. Le Conseil d'état peut-il renseigner le parlement sur la situation exacte et les répercussions pour l'antenne vaudoise de l'ATS ? Entre autres, le Conseil d'état peut-il rassurer la population vaudoise quant au maintien des postes de travail et à celui de la qualité de l'information fournie jusqu'alors par l'ATS ?*
- *En outre, le bureau vaudois héberge les correspondants alémaniques de l'ATS, véritables courroies de transmission pour faire connaître Outre-Sarine ce qui se passe en Suisse romande ; ces postes sont-ils également menacés ?*
- *Le canton de Vaud possède-t-il un ou plusieurs contrats avec l'ATS ?*
- *Si oui, de quelle nature et pour quels domaines ?*
- *Si oui, ces contrats sont-ils remis en question, respectivement risquent-ils d'être compromis par l'ATS ?*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

ATS et KEYSTONE ont annoncé leur fusion le 30 octobre 2017 pour former au 1er janvier 2018 une entreprise multimédia : KEYSTONE-ATS. APA, la plus importante agence de presse d'Autriche, est entrée dans le capital et est devenue le plus grand actionnaire unique de la nouvelle société. La fusion est intervenue au deuxième trimestre 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Le 8 janvier 2018, la direction de l'ATS annonçait d'importantes suppressions de postes, ce qui a généré un conflit avec le personnel, passant par une grève puis une procédure de conciliation auprès du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO).

Le 29 janvier 2018, le Conseil d'Etat écrivait au président du Conseil d'Administration de l'ATS, afin de solliciter une rencontre avec le Conseil d'administration et la direction. Il s'agissait de procéder à un échange de vues et d'informations sur la restructuration en cours, afin de mieux comprendre le contexte et la stratégie choisie. Pour des raisons principalement liées à l'agenda du Conseil d'administration de l'ATS, cette réunion n'a été possible qu'au début du mois de juillet.

Le 7 février 2018, une délégation du Conseil d'Etat recevait des membres de la rédaction vaudoise et alémanique de l'ATS, afin d'entendre leur position.

Le 27 juin 2018, sous l'égide du SECO, la conciliation sur le conflit du travail à l'ATS a abouti à un accord entre les parties. Il a notamment permis d'améliorer le plan social présenté en janvier.

Outre ce cas particulier, le gouvernement vaudois suit de très près l'évolution du paysage médiatique romand et vaudois. Il a des échanges réguliers, tant au niveau des conseils d'administration que des directions générales des groupes de presse, afin de s'informer et de faire entendre ses préoccupations.

Plus récemment, lors de la disparition de la version papier du *Matin semaine*, l'intervention du gouvernement, à la demande des parties, a été quelque peu différente. Les Conseils d'Etat vaudois et genevois ont en effet proposé leurs bons offices pour une médiation et une sortie de crise, car la menace d'un conflit collectif était avérée. Les parties ont accepté cette proposition sur une base volontaire, mais le processus a malheureusement été stoppé de manière unilatérale par l'éditeur du *Matin semaine*, ce qu'ont publiquement regretté les deux gouvernements.

A l'heure où le secteur des médias doit relever d'importants défis liés à l'évolution des modes de diffusion et d'édition, de même qu'à la restructuration du marché publicitaire et de ses canaux de diffusion, ces démarches et échanges sont nécessaires pour maintenir le dialogue et veiller à préserver l'emploi.

### ***Réponses aux questions posées***

***- Comment le Conseil d'Etat juge-t-il l'évolution de la situation des médias en Suisse romande en général, dans notre canton en particulier ?***

Dans un tel contexte, la situation des médias est à l'évidence délicate. La concentration des titres romands et vaudois, au sein de deux principaux éditeurs essentiellement alémaniques, peut être de nature à fragiliser la prise en compte des besoins spécifiques d'un canton et de toute la Suisse romande. De plus, les stratégies à moyen et long terme des éditeurs sont difficiles à évaluer, car le monde des médias et les modèles traditionnels d'édition se transforment à une vitesse dépassant celle des cycles économiques habituels.

Dans cette phase de transition d'un modèle économique à un autre dont les contours et l'efficacité sont encore incertains, le Conseil d'Etat souhaite que les acteurs concernés évitent toute précipitation et emballement. Si des décisions stratégiques, potentiellement lourdes de conséquences doivent être prises, le gouvernement interviendra à chaque fois, comme il l'a fait jusqu'ici, pour rappeler la nécessité de préserver les emplois, l'accompagnement et l'encadrement nécessaire des personnes touchées, notamment en termes de formation. Le Conseil d'Etat sera toujours attentif aux conditions d'un vrai dialogue et à la défense du principe de la diversité et de l'indépendance de la presse.

Cela dit, le canton de Vaud compte encore un nombre important de quotidiens et d'hebdomadaires, vivant essentiellement d'une actualité régionale et d'une publicité traditionnelle de proximité. Cette richesse et cette capillarité du monde médiatique vaudois est à préserver, car un canton ou toute région linguistique de notre pays,

a besoin de supports et canaux réguliers voire quotidiens de diffusion d'information, à leur échelle et à la hauteur de la richesse de leur actualité.

Pour mémoire, et conformément au souhait du Grand Conseil qui lui a renvoyé pour rapport le postulat Induni pour un soutien à la presse et aux médias en mars de cette année, le Conseil d'Etat étudie actuellement les possibilités de soutien public à la diversité médiatique.

***- Le Conseil d'Etat partage-t-il notre vive préoccupation quant à la menace qui pèse sur l'indépendance et la diversité des médias romands et vaudois ?***

Le Conseil d'Etat s'inquiète d'un mouvement général en Suisse romande, initié il y a de nombreuses années déjà, qui est marqué par la disparition successive de titres et une concentration de ces derniers au sein de grands éditeurs. Il a eu plusieurs fois l'occasion de s'inquiéter publiquement de cet appauvrissement de la diversité médiatique.

Si la disparition de titres nuit de manière directe à cette diversité, le phénomène de concentration des titres au sein d'un même groupe et les logiques de rationalisation et de centralisation qui peuvent y être liés, notamment via l'allocation de ressources rédactionnelles, sont en effet un risque à ne pas négliger. Utiliser les titres distincts d'un même éditeur comme simples canaux diversifiés d'une même information créée par une seule rédaction ou cellule dédiée, peut porter atteinte à la diversité médiatique et à la pluralité des opinions journalistiques. Le gouvernement s'en est inquiété auprès des éditeurs, qui ont notamment affirmé être conscients de ce phénomène.

En termes d'indépendance, notamment selon les termes des articles 17 (Libertés d'opinion et d'information) et 20 (Liberté des médias) de la Constitution vaudoise, le gouvernement n'a pas constaté, dans ses contacts réguliers avec les médias, de même que dans le traitement journalistique des informations concernant les autorités politiques et le fonctionnement de la fonction publique en général, un affaiblissement dans l'application de ces principes.

***- La restructuration annoncée de l'ATS fait état de la suppression de 35 à 40 postes sur 180. Il semble que les postes touchés soient uniquement ceux de journalistes. Et aucune répartition entre régions n'a été mentionnée. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le parlement sur la situation exacte et les répercussions pour l'antenne vaudoise de l'ATS ? Entre autres, le Conseil d'Etat peut-il rassurer la population vaudoise quant au maintien des postes de travail et à celui de la qualité de l'information fournie jusqu'alors par l'ATS ?***

L'organisation interne de l'ATS et de la nouvelle structure fusionnée n'est pas un fait du gouvernement ou de son administration, ni une compétence propre ou déléguée du Conseil d'Etat, selon le champ des thématiques habituellement couvert par une interpellation. Les informations qui suivent ne sont donc que celles qui ont été publiquement constatées ou qui ont été transmises au Conseil d'Etat par les parties concernées.

L'état des forces de l'ATS, avant et après restructuration, pour la couverture éditoriale du canton peut être résumé de la manière suivante :

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Bureau VD	3,1 ETP	2,8 ETP
Correspondant alémanique GE-VD-VS	1,5 ETP	1,4 ETP
Correspondant au TF en FR	0,8 ETP	0,7 ETP

L'ancrage dans les trois régions linguistiques du pays joue un rôle primordial dans la couverture de l'actualité par l'ATS. C'est la raison pour laquelle la direction a conçu trois centres régionaux (hubs), dont un basé à Lausanne pour traiter l'information de toute la Suisse romande. Dans cette nouvelle configuration, même s'il y a il y a une diminution de 0,5 ETP pour la couverture éditoriale du canton, y compris pour le Tribunal fédéral en français, tant la fusion avec Keystone que la réorganisation de certains services ATS, font que l'emploi à Lausanne devrait s'en trouver renforcé dès le mois de septembre 2018:

- la filiale romande ATS Sports, actuellement basée à Genève avec 5 ETP, est rapatriée à Lausanne
- le transfert interne de 1,5 ETP pour la direction et la coordination du hub ATS pour la Suisse romande basée à Lausanne
- le transfert de Berne à Lausanne de 0,6 ETP d'un journaliste pour les sciences
- le renfort d'1 ETP journaliste video chez Keystone qui passe en tout à 5 ETP

Pour les actualités vaudoises, l'ATS est aujourd'hui un acteur incontournable pour le traitement de l'information officielle : dossiers politiques nationaux, cantonaux et locaux, thématiques complexes et techniques, et comptes rendus de justice. Les dépêches ATS vaudoises sont en effet régulièrement reprises par la presse régionale.

Le Conseil d'Etat est donc convaincu qu'un affaiblissement voire une disparition de l'ATS serait une perte particulièrement dangereuse pour l'intérêt public. Le gouvernement vaudois tient à souligner qu'en tant qu'agence nationale suisse, l'ATS est au cœur de l'organisation de l'information dans notre pays, dans toutes ses composantes linguistiques, institutionnelles, politiques et culturelles.

Le 29 août 2018, le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) et créé les bases légales pour que la Confédération puisse financer des prestations d'agence de presse pour la radio et la télévision. Le but est de garantir une couverture médiatique locale et régionale pour les médias au bénéfice d'une concession. En conséquence, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a la possibilité de conclure un accord de prestations avec une agence de presse nationale comme l'ATS, jusqu'à deux millions de francs par année prélevés sur la redevance. Le Conseil d'Etat, lors de la procédure de consultation, avait soutenu cette mesure qui vise à soutenir les radios locales et les télévisions régionales financées par la redevance et avait insisté pour que les cantons puissent être associés à la définition de l'accord de prestations qui y serait lié. Ce principe doit d'ailleurs s'inscrire dans une logique et une réflexion plus large d'une aide globale à l'ATS, comme dispositif central de l'information dans notre pays. Un appui public doit en effet viser à profiter à l'ensemble des médias qui y sont actifs.

Le 21 juin 2018, la procédure de consultation sur la loi relative aux médias électroniques (LME) a été lancée avec un délai de réponse fixé au mois d'octobre. Une « Commission des Médias » (organe à créer) pourrait soutenir financièrement des agences de presse. Les contributions seraient (art. 73) « octroyées sur demande à des organisations sans but lucratif dont l'activité consiste à fournir un service de base d'informations aux médias électroniques. » Le Conseil d'Etat se prononcera sur l'ensemble de ce projet et relève que la réflexion et des esquisses de solutions sont désormais lancées au niveau fédéral. Lors de la rencontre avec la direction de l'ATS, celle-ci a indiqué, sans préjuger de sa décision finale, être dans un processus d'analyse et de réflexion sur ce sujet, pour qu'une part de ses activités, qui pourraient être considérées comme d'intérêt public, puisse être structurée de manière à répondre aux nouvelles exigences de la loi.

***- En outre, le bureau vaudois héberge les correspondants alémaniques de l'ATS, véritables courroies de transmission pour faire connaître Outre-Sarine ce qui se passe en Suisse romande ; ces postes sont-ils également menacés ?***

Comme indiqué précédemment, les postes de ce secteur ne semblent pas être menacés, même si une légère baisse des effectifs est à constater (0,1 ETP). Le Conseil d'Etat a néanmoins relevé sur le premier semestre 2018, une baisse significative du nombre de dépêches alémaniques sur l'actualité romande, alors que celles concernant le Tribunal fédéral étaient en nette augmentation. Cette situation s'explique notamment par les importants mouvements de personnel qui ont eu lieu durant cette période. Le gouvernement suivra néanmoins de très près ces aspects, de même que les effets globaux de la réorganisation en cours au deuxième semestre, sur la qualité et la quantité des dépêches d'actualité. Il par ailleurs été convenu que le Conseil d'Administration et la direction de l'ATS rencontreraient à l'avenir plus régulièrement le gouvernement vaudois pour des échanges de vues et d'informations.

**- Le canton de Vaud possède-t-il un ou plusieurs contrats avec l'ATS ?**

Le canton de Vaud, via la chancellerie d'Etat, a un contrat d'abonnement à l'ATS.

**- Si oui, de quelle nature et pour quels domaines ?**

Les prestations couvertes sont les dépêches ats-basic et ats-régional Arc lémanique. Le service de base (ats-basic) est le pilier de toute agence de presse. Il permet aux abonnés de s'approvisionner directement, sept jours sur sept et 24h/24 en dépêches généralistes. L'ats diffuse en effet chaque jour, dans chaque langue (F/D/I), quelque 250 dépêches d'actualité nationale et internationale dans les domaines économique, culturel, scientifique et du fait divers.

L'ats produit parallèlement à son service de base, à l'aide de ses rédactions régionales, des dépêches à caractère et d'intérêt régional. La répartition régionale est la suivante: Suisse orientale, Berne, Suisse du Nord-Ouest, Zurich et Suisse centrale en allemand, ainsi que l'Arc lémanique en français et le Grigioni italiano en italien.

**- Si oui, ces contrats sont-ils remis en question, respectivement risquent-ils d'être compromis par l'ATS ?**

Une remise en question de ces contrats n'est pas à l'ordre du jour.

En conclusion, le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à une presse indépendante, diversifiée et de qualité, essentielle au bon fonctionnement de la vie démocratique et continuera par conséquent à suivre attentivement le dossier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 septembre 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*